



# Fiche adhérent 2021 / 2022

A conserver par l'adhérent

ASSOCIATION CANSP (CLUB AQUATIQUE ET NATATION A SAINT FARGEAU PONTIERRY)

## Début des cours le 20 Septembre 2021

Dossier inscription à retourner **exclusivement** par courrier à l'adresse suivante,

**CANSP 31 rue du Clos Bouquet 77310 BOISSISE LE ROI**

**Seuls les dossiers complets seront pris en compte (Inscription + certificat médical (questionnaire médical) + photo)**  
(Paiement seulement pour les renouvellements)

**Pour nous joindre** uniquement par mail [cansp.natation@gmail.com](mailto:cansp.natation@gmail.com)

### Inscription

Champ obligatoire

Champ facultatif

Réservé au CANSP

- **Nom, Prénom, adresse :**  
*Renouvellement* : Vérifier et corriger si besoin dans le dossier d'inscription que vous avez reçu.  
*Nouveau* : Ecrire lisiblement en lettres capitales.
- **Date de naissance** : avoir 5 ans révolus au 1<sup>er</sup> cours.
- **Mail** : 1 ou 2 mails utilisés régulièrement, très lisible en lettres détachées.  
(Attention au point, tiret(6), underscore(8)).  
Lors de nos échanges, vous consulterez vos dossiers **Spams, Indésirables ou Pourriels**.
- **Téléphone** : 1 ou plusieurs téléphones dans l'ordre de priorité.
- **photo d'identité** : récente, àagrafer au dossier (ne pas oublier de noter le nom au verso)
- **Dossier** : Les dossiers envoyés en « recommandé postal » ne seront pas acceptés. Les réservations de créneaux se font dans l'ordre d'arrivée des dossiers (le cachet de la poste faisant foi).  
*Renouvellement* : Vous serez enregistrés prioritairement jusqu'au 19 Juillet 2021. Nous vous confirmerons la réception de votre dossier fin Juillet.  
*Nouveau* :
  - ✓ **Télécharger votre dossier** sur notre site [www.cansp.fr](http://www.cansp.fr) à partir du 23 Juillet 2021.
  - ✓ **Retournez le dossier** à l'adresse ci-dessus. (pas de paiement)
  - ✓ Nous vous confirmerons la réception de votre dossier avant le 01 Septembre 2021.
  - ✓ **Convocation pour un test de niveau** qui sera réalisé à partir du 13 Septembre 2021.
  - ✓ Vous ne serez donc pas obligés de vous rendre sur notre stand du forum des associations le Samedi 04 Septembre 2021 à la base de loisir de Saint Fargeau ponthierry.

### Natation

- **Choix Groupe et Créneaux horaires :**  
*Renouvellement* : Le tableau n°2 ci-dessous vous permet de choisir le ou les créneaux horaires en fonction du groupe renseigné dans la case **Groupe 2021/2022 case (1)** du dossier d'inscription que vous avez reçu. Celui-ci a été déterminé par votre entraîneur lors de votre test en fin d'année sportive.  
*Nouveau* : Le tableau n°1 ci-dessous décrit sommairement le niveau du groupe. Vous déterminerez le plus objectivement possible votre groupe à l'aide des indications de ce tableau. Nous vous convoquerons afin de faire un test avec nos entraîneurs et votre choix de créneaux ne vous sera attribué définitivement qu'à l'issue de ce test.
- **Nb cours :**
  - « Têtard », « Grenouille », « Poisson », « Dauphin » = 1 cours,
  - « Adolescent », « Adultes » = 1 ou 2 cours -
  - « Piranha » = 2 cours
  - « Requin » = 3 cours
- **Compétition** : tout adhérent ayant répondu favorablement à un engagement se verra dans l'obligation d'en payer l'amende pour forfait s'il ne justifie pas son absence par un certificat médical. (montant à payer à la FFN = 10€ / nage)
- **Equipements** : Les palmes et plaquettes sont obligatoires à partir du groupe « Poisson ».

### Dossier Médical

#### Certificat ou Questionnaire médical

*Renouvellement* : Nous vous indiquons le type de document médical que vous devez nous fournir dans la case **Certificat ou Questionnaire médical (2)** du dossier d'inscription que vous avez reçu.

*Nouveau* :

*Adhérent mineur* : veuillez répondre au **questionnaire médical spécial « mineur »** ci-joint. Si vous êtes en mesure de répondre « NON » à toutes les questions, vous datez, vous signez et vous le joignez au dossier d'inscription.

*Adhérent majeur* : Si vous nous avez fourni un certificat médical datant de 2 ans ou moins les saisons passées, veuillez répondre au **questionnaire médical spécial « majeur »** ci-joint. Si vous êtes en mesure de répondre « NON » à toutes les questions, vous datez, vous signez et vous le joignez au dossier d'inscription.

Si vous n'êtes pas dans le cas ci-dessus, vous devez nous fournir un **certificat médical de non contre-indication à la natation en compétition** datant de moins de 3 mois à la date du 1<sup>er</sup> cours de cette année sportive.

#### Contrôle Pass'Sanitaire (QR Code ou Test PCR) (En place jusqu'au 15 Novembre 2021)

*Adhérent +18 ans* : Vérification au premier cours et contrôle possible en cours d'année.

*Adhérent 12 ans à 18 ans* : Vérification à partir du 30 Septembre 2021 et contrôle possible en cours d'année.

## Montant Règlement

- **Licence FFN**
  - Compétiteur (Requin et Espadon) 2012 et après=34,00€ 2011 et avant =50,00€
  - Natation pour tous (autres groupes) 2007 et après=22,00€ 2006 et avant =10,00€
- **Adhésion** (Pour tous les groupes) 18,00€
- **Cotisations** (Pour tous les groupes) 1 cours=198,00€ 2 cours et plus=252,00€

## Paiement : (Pas de paiement pour les dossiers « Nouveaux »)

- **Mode accepté** : chèques vacances, coupons-sport et espèces (faire l'appoint pour ces modes de paiement), chèques bancaires, chèques CE.
- **Espèces** : Ils ne seront pas envoyés par courrier, ni déposés dans la boîte aux lettres. Ils seront remis de la main à la main à un rendez-vous que nous vous fixerons. Un justificatif vous sera remis.
- **Chèques bancaires** : à établir à l'ordre du CANSP
- **Chèques vacances et CE, coupons-sport** : doivent être impérativement complétés avec le nom et l'adresse du détenteur. Ils ne seront pas envoyés par courrier, ni déposés dans la boîte aux lettres. Ils seront remis de la main à la main à un rendez-vous que nous vous fixerons.
- **chèque de caution** : à établir dans l'attente des chèques vacances et CE, coupons-sport. Il pourra être mis à l'encaissement si ces derniers ne sont pas fournis dans les délais prévus.
- **Tarif Famille** (pour une année complète, à partir de 3 adhérents d'une même famille) : (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> adhérent plein tarif) ; ½ tarif à partir du 3<sup>ème</sup> et suivants, appliqué à la cotisation la moins élevée (hors licence et adhésion).
- **Encaissement** : Le 1<sup>er</sup> chèque comprenant la licence, l'adhésion, tout ou partie de la cotisation sera encaissé au 15/10/2021. Le ou les chèques suivants éventuels seront encaissés au 15/11/2021 et au 15/12/2021.
- **Remboursement** : aucun remboursement ne peut être exigé après validation de l'inscription.
- **Annulation** : ne sera prise en compte que si celle-ci est reçue avant le **11 octobre 2021** par mail ou par courrier (cachet de la poste faisant foi).
- **Attestation** : Elle sera envoyée après réception de tous les modes de paiements à partir du 11 Octobre 2021. Aucun remboursement (quel que soit le mode de paiement) ne pourra être effectué après délivrance de cette attestation. Aucun duplicata ne sera fourni.

## Tableau n°1 Groupes CANSP

Groupe	Critères	Objectifs
<b>Tétard</b>	Je ne sais pas nager et je vais rarement à la piscine	
<b>Grenouille</b>	Je sais flotter <b>et</b> je nage "le petit chien"	
<b>Poisson</b>	je nage la brasse <b>et</b> je m'allonge sur le dos	Niveau FFN "Sauv'nage"
<b>Dauphin</b>	je nage la brasse <b>et</b> le dos <b>et</b> un peu le crawl	Apprentissage du 4 nages
<b>Piranha</b>	je maîtrise les 4 nages <b>et</b> je souhaite m'initier aux compétitions	Niveau FFN "Pass'sport de l'eau"
<b>Requin</b>	je maîtrise les 4 nages <b>et</b> je participe aux compétitions	Niveau FFN "Pass'compétition" ou mes premières compétitions

## Tableau n°2 Créneaux 2021/2022

<b>"Tétard" (à partir de 5 ans) (1 cours)</b>		<b>"Piranha" (2 cours) *</b>	
Lundi	17h15 - 18h00	<i>* après test avec les entraîneurs</i>	
Mercredi	12h15 - 13h00	Mardi	18h30 - 19h30
Mercredi	18h00 - 18h45	Mercredi	18h45 - 19h30
<b>"Grenouille" (1 cours)</b>		Vendredi	17h00 - 18h00
Mardi	17h00 - 17h45	<b>"Requin" (3 cours) *</b>	
Mercredi	13h00 - 13h45	<i>* après test avec les entraîneurs</i>	
Mercredi	15h15 - 16h00	Mardi	18h30 - 19h45
<b>"Poisson" (1 cours)</b>		Mercredi	18h45 - 19h30
Lundi	18h00 - 19h00	Vendredi	17h00 - 19h00
Mardi	17h45 - 18h30	<b>"Jeune et Adolescent" (1 ou 2 cours)</b>	
Mercredi	13h45 - 14h30	Mercredi	18h45 - 19h30
<b>"Dauphin" (1 cours)</b>		Vendredi	18h00 - 19h00
Lundi	18h00 - 19h00	<b>Adulte (1 ou 2 cours)</b>	
Mercredi	14h30 - 15h15	Mardi (Natation)	19h15 - 20h00
Vendredi	17h00 - 18h00	Jeudi (Natation)	18h20 - 19h05
		Samedi (Débutant)	14h10 - 15h10
		Samedi (Natation)	14h10 - 15h10

## **REGLEMENT INTERIEUR (à conserver par l'adhérent)**

### **Avant-propos :**

Ce règlement intérieur a pour objectif de préciser les statuts de l'association **CANSP** dont l'objet est de développer tout ce qui a trait à l'éducation par la pratique de la natation sous toutes ses formes et au sens des disciplines prévues par la Fédération Française de Natation. Ce règlement est consultable sur les panneaux d'affichage de la piscine.

### **Article 1. Composition**

L'association **CANSP** est composée :

- de membres adhérents,
- de membres adhérents usagers : bénéficiant des prestations proposées par le CANSP.

### **Article 2. Conditions d'inscription**

Tout membre doit s'acquitter des frais d'adhésion à l'association. Les membres adhérents usagers s'acquittent, dès l'inscription, de la licence et de la cotisation définie dans la fiche tarifaire.

Le montant des tarifs est fixé chaque année par le Conseil d'Administration.

Toute somme versée à l'association est définitivement acquise. Aucun remboursement ne peut être exigé.

Modes de paiements admis :

- chèques, établis à l'ordre du CANSP,
- espèces, faire l'appoint,
- coupons sports, faire l'appoint
- chèques vacances, faire l'appoint

L'inscription et l'accès au bassin ne pourront être valides qu'à réception du dossier complet : Fiche d'inscription dûment remplie, datée, signée et accompagnée de l'ensemble des pièces demandées.

Le CANSP fournit un bonnet en début de chaque saison à ses membres adhérents usagers. En cas d'un besoin supplémentaire de bonnet pendant la saison, l'adhérent pourra se le procurer auprès de l'association, moyennant une somme forfaitaire.

L'association **CANSP** peut à tout moment accueillir de nouveaux adhérents usagers en fonction des places disponibles. Ceux-ci devront respecter la procédure d'inscription précitée.

### **Article 3. Cours**

Les cours ont lieu dans les créneaux horaires définis par le service des sports de la Mairie de Saint Fargeau Ponthierry. Tous les cours sont dispensés hors périodes de vacances scolaires.

Des fermetures exceptionnelles peuvent intervenir à la demande des gestionnaires (entretien, travaux...)

Il ne saurait être question de remboursement si pour une raison quelconque les cours ne pouvaient être assurés d'une manière passagère ou prolongée.

Pour des raisons de sécurité, le rattrapage d'un cours ne peut se faire qu'avec l'accord de l'entraîneur du cours concerné. Cela ne peut se produire qu'à titre exceptionnel.

#### Article 4. Exclusion

Dans un souci de respect mutuel, tout membre s'engage à respecter le confort de chacun.

Les adhérents devront également respecter les règles d'usage de la piscine. Tout manquement à ces règles obligera les responsables du Conseil d'Administration à leur demander de quitter le bassin immédiatement, voire définitivement.

Le Conseil d'Administration se réserve le droit d'exclure de l'association toute personne dont l'attitude ou le comportement risquerait de gêner la communauté et ceci sans dédommagement concernant ses frais d'inscription (cf. Article 2).

La douche et le port du bonnet sont obligatoires pour entrer dans le bassin. Les adhérents sont tenus de respecter les consignes et la discipline demandées par les entraîneurs.

Le non-respect de ces consignes pourrait entraîner la radiation de l'adhérent sans indemnisation.

#### Article 5. Assurance

Le paiement de la licence annuelle permet de bénéficier d'une assurance en responsabilité civile qui couvre tout adhérent (licence Fédération Française de Natation).

#### Article 6. Responsabilité

La responsabilité du club ne saurait être engagée en dehors de la durée des cours.

Le club n'est pas responsable des vols ou pertes qui pourraient se produire dans l'enceinte de la piscine.

#### Article 7. Obligations

##### A) De l'adhérent :

- Si le certificat médical n'est pas fourni lors du premier cours, les nageurs resteront en bord de bassin.
- L'adhérent donne l'autorisation au club de diffuser toute image faite lors des cours et manifestations. Dans le cas contraire, **l'adhérent remettra avant le 1<sup>er</sup> cours en mains propres au Président, ou Secrétaire ou Trésorières de l'association**, un courrier de refus de diffusion d'image.

##### B) Du CANSP :

- Le présent règlement intérieur est transmis à chaque adhérent ou famille au verso de la FICHE A CONSERVER PAR L'ADHERENT, avec la fiche d'inscription ou de réinscription.

Rappel : la signature de la FICHE D'INSCRIPTION vaut acceptation du présent règlement.